



Qui va s'occuper de votre entreprise pendant que vous vous occuperez de vous?

Personne n'aime à songer à la maladie et Robert ne faisait pas exception... jusqu'au jour où il a fait une crise cardiaque.

Aujourd'hui, Robert est rétabli et reprend le cours normal de sa vie. Malheureusement, l'entreprise pour laquelle il a si durement travaillé n'a pas survécu à la maladie de Robert.

Cela aurait été une tout autre histoire s'il avait eu un contrat Chèque-vie^{MD}, le produit d'assurance maladies graves de Manuvie.

Comme Robert a pu le constater, les traitements et les ajustements nécessaires en cas de maladie peuvent représenter des coûts énormes et souvent imprévus. Pour un propriétaire d'entreprise, cela peut être encore plus difficile parce que l'entreprise qui paie ses frais de subsistance peut être menacée s'il ne peut pas travailler.

Chèque-vie peut vous aider à financer des solutions qui permettent à votre entreprise de poursuivre ses activités sans vous pendant que vous vous rétablissez. Il vous procure une prestation en espèces si l'on diagnostique chez vous l'une des affections couvertes définies dans votre contrat et si la période d'attente est écoulée.

Avec Chèque-vie, vous pouvez vous concentrer sur ce qui est vraiment important : votre rétablissement.

IMPORTANTES RÉPERCUSSIONS SUR VOTRE ENTREPRISE

Réfléchissez : si vous faisiez une crise cardiaque aujourd'hui et ne pouviez pas travailler pendant six mois ou un an, votre entreprise pourrait-elle continuer de prospérer sans vous?

L'exemple ci-dessous montre comment une prestation en espèces, versée au titre d'un contrat Chèque-vie, peut faire toute la différence. En effet, une telle prestation aurait aidé Robert, une fois remis sur pied, à retrouver son entreprise en bonne situation financière.

CHÈQUE-VIE PEUT VOUS AIDER

Avant sa crise cardiaque, Robert tirait un salaire annuel de son entreprise de 120 000 \$, qui servait à payer ses dépenses personnelles. Étant donné qu'il n'a pas pu travailler pendant six mois, il a dû faire face à des dépenses d'entreprise supplémentaires qu'il n'avait pas prévues.

Voici un récapitulatif de ses finances :

Dépenses d'entreprise supplémentaires	Montant sur 6 mois (\$)
Directeur administratif pour remplacer Robert	36 000
Représentant de commerce pour remplacer Robert	24 000
Baisse du revenu des ventes (les ventes ont considérablement baissé sans la présence quotidienne de Robert au sein de l'entreprise)	120 000
Total des dépenses d'entreprise supplémentaires	180 000

Robert absent, les coûts ont augmenté et les revenus des ventes ont baissé. L'entreprise n'avait pas les fonds nécessaires pour continuer et elle a fait faillite en laissant également les finances personnelles de Robert en plein chaos.

Robert aurait pu souscrire un contrat d'assurance Chèque-vie pour couvrir ces coûts supplémentaires. La prestation d'assurance lui aurait permis de se rétablir en ayant l'esprit tranquille, sans avoir à se soucier de son entreprise et de ses finances personnelles.

Nous ne pouvons pas vous promettre que vous n'aurez jamais besoin de Chèque-vie. Mais si vous en avez besoin, vous aurez l'esprit tranquille, sachant qu'il vous procure le soutien financier dont vous avez besoin pour vous concentrer sur ce qui est vraiment important : votre rétablissement.

UNE COUVERTURE ADAPTÉE À VOS BESOINS

Chèque-vie vous permet de choisir parmi quatre formules, le montant de couverture pouvant varier de 25 000 \$ à 2 000 000 \$. Selon la formule que vous choisirez, vous recevrez une prestation Chèque-vie si l'on diagnostique

* Votre contrat indiquera la couverture offerte au titre de la formule que vous choisirez. Il peut y avoir des restrictions, et certaines périodes d'attente sont de plus de 30 jours. Au besoin, communiquez avec votre conseiller.

** Le Navigateur Santé^{MD} est un avantage non contractuel. Manuvie ne peut garantir qu'il sera toujours offert.

Pour plus de renseignements, visitez le site manuvie.ca ou communiquez avec votre conseiller dès aujourd'hui.

chez vous l'une des affections couvertes définies dans votre contrat et si la période d'attente est écoulée (30 jours dans la plupart des cas)*.

Et ce n'est pas tout.

Notre **prestation Intervention rapide**, qui représente 25 % de la couverture (à concurrence de 50 000 \$), est versée dans le cas des six affections suivantes :

- Angioplastie coronarienne
- Cancer de la prostate au stade A (T1a ou T1b)
- Cancer de la thyroïde papillaire ou cancer de la thyroïde folliculaire au stade T1
- Carcinome canalaire *in situ* du sein
- Leucémie lymphoïde chronique (LLC) au stade 0 selon la classification de Rai
- Mélanome malin au stade 1

- La **prestation Rétablissement**, propre à Chèque-vie, peut vous permettre de toucher des fonds rapidement sans devoir satisfaire à la période d'attente. Vous pourriez ainsi amorcer votre rétablissement plus tôt.
- Dans certaines circonstances, vous pourriez avoir de la difficulté à prendre soin de vous-même. Si vous êtes admissible à notre **prestation SoinsVie**, vous recevrez une prestation mensuelle si vous devenez fonctionnellement dépendant, une fois la période d'attente applicable écoulée.
- Le **Navigateur Santé^{MD}**** offre une plus grande tranquillité d'esprit en vous donnant accès, à vous et aux membres admissibles de votre famille, à un centre de soutien et d'information sur la santé, offrant notamment un service de deuxième avis médical auprès de médecins de renommée mondiale.

Chèque-vie. Parce que votre rétablissement sera votre priorité.



Chèque-vie est un produit et une marque de commerce déposée de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Les services du Navigateur Santé^{MD} sont fournis par et WorldCare Inc. WorldCare et WorldCare Consortium sont des marques déposées de WorldCare Limited, utilisées sous licence. Les noms Manuvie et Assurance Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.